

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CM LE 8 FEVRIER 2016.

Date convocation : 02/02/2016

Présents :

Mrs RENAULT Jean-Pierre, GRILLON Hubert, FLOUZAT Roland,
Mmes DUFOUR Marie-Claude, LECORDIER Denise, RAPEAU Lydie
Mrs BOUHOUR Christian, BRENON Frédéric, GENTY Philippe, GERMAIN Thierry, DENET
Patrick.

Absents :

Mrs CARON Tony, PINGON Laurens
Mme GONTIER Nadine.

Secrétaire de séance élu : DENET Patrick

Début de séance : 18 H.

Lecture du cahier des délibérations et signatures

Le Maire indique qu'il rajoute deux délibérations à l'ordre du jour.

Mr DENET précise que toutes délibérations non prévues à l'ordre du jour sont illégales.

Après que le Maire ait répondu qu'il avait le droit d'ajouter des délibérations urgentes Mr DENET demande qu'on lui fournisse dès que possible le texte indiquant cette possibilité.

Rajout à l'ordre du jour :

Délibération afin d'obtenir des subventions auprès la DETR (documents à envoyer pour le 15 février.) concernant les travaux à l'école et mairie.

1) Projet de recherche en eau :

M le maire informe le Conseil que pour réaliser le nouveau captage en liaison avec la commune de Jouet sur l'Aubois:

a) la commune de Jouet doit acquérir les terrains nécessaires pour le Périmètre de Protection situés sur les terrains sectionnaux de l'Ile Guinée et les Grèvelins

b) les communes de Jouet et Marseilles les Aubigny une parcelle pour accéder au captage

A la majorité absolue le conseil autorise le Maire à engager les actes nécessaires.

2) Achat de matériel :

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord pour paiement du tracteur (achat voté dans un conseil de 2015)

Le conseil avec 10 voix pour et 1 voix contre donne aussi son accord pour l'achat d'un nettoyeur haute pression en remplacement du matériel actuel (hors service) Cout 600€.

Le conseil par 10 voix pour et une contre donne son accord pour l'achat d'un nettoyeur haute pression (en remplacement de l'existant dont les réparations représente des frais aussi élevés que le neuf. (cout de l'achat 600€)

3) Adhésion au CIT (Cher Ingénierie des Territoires.

Cet organisme créé sur le département va proposer aux communes une assistance dans les domaines, administratif, financier, appels d'offres, voirie, eau, assainissement.

L'aide pour ces domaines est payée par la région si la commune adhère à cet organisme.

Plus de 50% des communes de la CDC vont adhérer de ce fait le coût de l'adhésion est de 1€ par habitant pour la CDC et 0,20€ pour la commune.

En dehors des domaines indiqués ci-dessus, la commune pourra faire appel à cet organisme mais sera facturée 75€ de l'heure.

A la majorité absolue le conseil accepte l'adhésion.

4) Proposition contrat téléphonique.

Mr le Maire a été visité en mairie par la société SPT (sous-traitant Orange ?).

Cette société propose un tarif 33% moins cher que notre tarif actuel.

Cette société étant peu connue

Mr le Maire propose de recontacter Orange pour renégocier notre abonnement.

Les membres du conseil demandent au Maire de contacter tous les opérateurs afin d'avoir une étude comparative.

5) Aide pour voyage élève du collège de Sancergues.

Comme tous les ans le collège de Sancergues nous sollicite afin d'obtenir une aide pour les élèves de commune participant aux voyages organisés à l'étranger.

Le conseil à l'unanimité absolue vote une aide de 60€ par élèves participants.

6) Note de service aux conducteurs des véhicules communaux.

Lors de la signature d'un nouveau contrat d'assurance la Mairie est tenue de remplir deux documents.

Le premier (classique) doit signaler si dans les trois années passées des sinistres ont été déclarés.

Le second (moins singulier) demande d'indiquer si les conducteurs désignés par la commune ont subis dans les trois dernières années une suspension de permis supérieur à 35 jours, d'annulation de permis, de contravention sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant, de contravention pour délit de fuite, de contravention de défaut d'assurance, enfin de condamnation dans les cinq années passés pour conduite sous emprise alcoolique.

Nous devons donc avertir notre assurance lors d'un changement de situation de nos chauffeurs.

Mr le Maire propose donc de créer une note de service pour les conducteurs, indiquant que tous les ans ceux-ci devront présenter leur permis.

De plus ils devront signaler toutes condamnations, et toutes modifications de celui-ci, même hors service.

Rappelons que le permis de conduire est obligatoire pour leurs fonctions, tout autant que l'assurance que doit contracter la commune.

Il est aussi rappeler que le transport de personnes étrangères au service ou l'utilisation du véhicule pour des besoins personnels sont strictement interdits.

Tout manquement sera considéré comme faute grave.

Mr DENET demande si l'on pouvait aussi interdire de fumer dans le véhicule communal.

A l'unanimité le conseil vote pour la rédaction de cette note.

7) Information sur boucles cyclables.

Dans le cadre des 6 boucles cyclables réalisées par le Pays Loire Val d'Aubois (voir lettre n°33 d'octobre 2014) une liaison Marseilles les Aubigny-Torteron va voir le jour.

De ce fait des panneaux routiers vont être installés pour flécher et sécuriser le parcours.

De plus il est demandé aux communes concernées par cette liaison si une aire de repos va être créée.

Suite à cette décision un kit représenté d'une table de deux bancs d'une poubelle et d'un rack à vélos, nous nous serait remis gratuitement.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte l'installation d'une aire de repos et réfléchi à l'emplacement de celui-ci.

) Travaux Mairie et écoles.

Pour réaliser les travaux prévus à la Mairie (APC) et l'école

Une demande de subvention doit être faite auprès de la DETR.

Le Maire indique que les travaux les plus importants sont l'isolation et l'accessibilité.

Les devis a ce jour sont d'un peu moins de 50000 €.

Une subvention de 15 % doit pouvoir être attribuée par le conseil départemental.

Nous pouvons (et c'est le but de la délibération) demander une subvention à la DETR.

Subvention allant de 20 à 40%.

Le conseil à l'unanimité autorise le Maire a faire cette démarche.

8) Information sur sécurité et participation citoyenne.

Mr GRILLON Hubert présente un petit résumé de la réunion qu'il a eu avec le commandant de la brigade de Baugy , les différents responsables de gendarmerie et tous les Maires de la COP.

Le bilan présenté montre une recrudescence de délits dans les communes de notre CDC.

Les malfaiteurs sont le plus souvent natifs d'autres départements que le nôtre et interviennent le plus souvent en passant par le pont de Fourchambault ou celui de la Charité sur Loire.

Il est donc proposé dans un premier temps d'installer des caméras sur ces deux points stratégiques afin de repérer les passages douteux.(Installation à la charge des communes)

Il est aussi envisagé de mettre en place une « participation citoyenne ».

Pour cela le Maire doit prendre contact avec les autorités. Une réunion publique est envisagée pour une information plus détaillée.

9) Points sur projets en cours

Assainissement : Mr le Maire a reçu un nouveau mail de la préfecture et propose une réunion le 11 février à 14h pour discuter et préparer une réponse à cette demande.

(Travaux envisagés pour mise aux normes)

Base canoë : Le Maire a reçu en présence de conseillers municipaux, Mr DOIRIEUX pour trouver à l'amiable une solution à son non-respect de la convention signée avec notre commune.

L'entretien a été très difficile, Mr DOIRIEUX préfère que nous utilisions notre avocat.

Mr le Maire reprend donc contact avec celui-ci.

Système alerte : Mr le Maire va faire une note d'information aux habitants de la commune

qui nous permettra d'obtenir, N° téléphone, mail... afin de donner l'alerte en cas d'inondation, de tempête etc.

Le groupe de travail prévu pour la mise en place de ce point doit se réunir rapidement.

Une réunion du groupe de travail projet école va aussi se réunir pour parler des projets en cours.

Le Maire annonce qu'une réunion sur l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires Aura lieu le 10 février à Jouet sur l'Aubois.

10) Questions diverses

Mme LECORDIER signale qu'un réfrigérateur du centre social ne fonctionne plus et que la mise en route du chauffage pose problème.

Mme RAPEAU Fait part d'un changement dans la gestion de l'épicerie solidaire.

Le conseil général a décidé que ce seront les ccas qui transmettront à la Guerche sur l'Aubois

La liste des personnes qui peuvent accéder a se service.

Le ccas de notre commune aura donc besoin d'un certain nombre de renseignement sur les demandeurs d'aide. Cette modification va accroitre la charge de la commission du ccas.

Mr Genty indique qu'un habitant de la commune se voyait facturer deux fois la taxe d'assainissement.

Le Maire indique que c'est une décision qui avait été prise (à l'encontre des anciens propriétaires) en ??? car ceux-ci ne voulait pas se raccorder au réseau d'assainissement.

Le Maire va étudier la remise en cause de ce cas..

Fin de séance 19h50.